

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de La Chapelle des Marais

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Martine PERRAUD, Vice-Présidente du C.C.A.S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2023 Convocation du 24 mars 2023 Nombre de membres du conseil d'administration : En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 10 Quorum : 7 Transmis à la Préfecture le : 05 AVR. 2023	ETAIENT PRESENTS : Martine PERRAUD Catherine CHAUSSE Jacques DELALANDE Annie GUIHARD Céline HALGAND Nicole LE GALL Isabelle LETILLIE Marie-Anne THEBAUD Jean- Claude THOBIE	ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION : Franck HERVY à Martine PERRAUD ABSENTS EXCUSES Renée DELORME Joël LEGOFF Pascale MAHE
--	---	---

DELIBERATION N° 2022/03/006	BUDGET ANNEXE C.C.A.S. 2023 <u>Approbation du Compte de Gestion 2022</u>
--	---

Le Conseil d'Administration,

Considérant que le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 a été repris

Que les écritures sont conformes à celles du compte administratif 2022

Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2022 tenu par le trésorier municipal

Vu le Compte de Gestion 2022 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale transmis par le Comptable du Trésor de Saint Nazaire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14

**Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine PERRAUD, vice-présidente du CCAS,
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget du Centre Communal d'Action Sociale dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Municipal n'appelle pas d'observations de la part du Conseil d'administration concernant les comptes du budget principal

ADOpte le compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale 2022 dressé par le Trésorier municipal

CHARGE le Président ou son représentant légal de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

Au registre sont les signatures

A La Chapelle des Marais, le 31 mars 2023

**Le Président du C.C.A.S.
Franck HERVY**

